

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : ACTUALISATION		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/10/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 111

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**140**)

Absent(s) représenté(s) : 18

BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
CONTE Karine a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
JUMEAUCOURT Philippe a donné pouvoir à FONTAINE Franck
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert

SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 4

AIT Eddie, AUFRECHTER Fabien, DAUGE Patrick, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

125 POUR :

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE :

NAUTH Cyril

3 ABSTENTION :

BORDG Michaël, CALLONNEC Gaël, MINARIK Annie

1 NE PREND PAS PART :

DUMOULIN Cécile

EXPOSÉ

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Cette procédure permet de déroger au principe d'annualité budgétaire sur lequel reposent les finances publiques et de ne pas faire supporter au budget annuel de la collectivité l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. En ce sens, elle permet de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'investissement.

Elles sont présentées par le Président de l'EPCI et peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative) par une délibération distincte. Elles demeurent valables dans les limites définies par le règlement des AP/CP.

Chaque AP doit comprendre la réalisation prévisionnelle par exercice des CP annuels.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondant. La somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

En décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé deux délibérations relatives à un règlement relatif aux AP/CP et à la création des huit AP suivantes concernant le budget principal :

- projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux,
- renouvellement urbain,
- création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines,
- aménagements cyclables,
- passerelles : Carrières-sous-Poissy, Poissy, Mantes-la-Jolie et Limay,
- transports collectifs en site propre,
- renouvellement et gestion du parc automobile,
- renouvellement et déploiement des systèmes d'information.

Chacune de ces AP fait l'objet d'un chapitre budgétaire de dépenses opération d'équipement votée en section d'investissement.

Suite au vote du compte administratif 2022 (et du compte de gestion 2022) en juin dernier, la présente délibération a pour objet d'actualiser les échéanciers des CP pour tenir compte de la réalité de l'exécution budgétaire 2022 avec des durées et des montants d'AP qui restent inchangés.

En application du règlement des AP/CP, les CP non consommés à la fin d'un exercice budgétaire sont basculés sur un exercice ultérieur.

Dans ce cadre, il est proposé que les CP non consommés en 2022 soit reprogrammés sur la dernière année de vie de chacune des huit AP concernées.

1. Projet EOLE – création de neuf pôles d'échanges multimodaux

Les neuf pôles d'échanges multimodaux identifiés dans cette AP sont les suivants :

- Aubergenville,
- Les Clairières de Verneuil,
- Epône-Mézières,
- Les Mureaux,
- Mantes-la-Jolie,
- Mantes station,
- Poissy,
- Villennes-sur-Seine,
- Verneuil-sur-Seine / Vernouillet.

Cette AP a été votée à hauteur de 132 393 350 € avec des CP sur la période 2022-2027 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)
Projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00	8 932 100,00	10 422 700,00	12 259 200,00	27 400 200,00	26 529 200,00	46 849 950,00

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2022, il est proposé de modifier l'échéancier des CP de la manière suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)
Projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00	7 340 730,16	10 422 700,00	12 259 200,00	27 400 200,00	26 529 200,00	48 441 319,84

2. Renouvellement urbain

Sept projets de renouvellement urbain ont été identifiés dans cette AP :

- Dans le cadre du Programme de Renouvellement d'Intérêt National (PRIN) :
 - o Mantes-la-Jolie (Val Fourré),
 - o Les Mureaux (cinq quartiers).
- Dans le cadre du Programme de Renouvellement d'Intérêt Régional (PRIR) :
 - o Chanteloup-les-Vignes (La Noé-Feucherets),
 - o Limay (Centre sud).
- Dans le cadre des projets soutenus par le Conseil départemental des Yvelines :
 - o Poissy (Beauregard),
 - o Carrières-sous-Poissy (Les Fleurs),
 - o Vernouillet (Cité du parc).

Cette AP a été votée à hauteur de 109 529 610 € avec des CP prévus sur la période 2022-2031 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement									
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)	Prévus 2031 (en €)
Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00	6 053 198,00	7 380 107,20	9 896 071,84	9 608 942,10	12 124 713,46	17 147 650,51	17 849 830,51	11 777 426,30	9 672 244,20	8 019 425,88

Il est proposé de mettre à jour à jour l'échéancier des CP en intégrant l'exécution budgétaire 2022 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement									
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)	Prévus 2031 (en €)
Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00	4 017 864,37	7 380 107,20	9 896 071,84	9 608 942,10	12 124 713,46	17 147 650,51	17 849 830,51	11 777 426,30	9 672 244,20	10 054 759,51

3. Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines

Cette AP porte sur :

- La création de nouveaux réseaux et ouvrages,
- La réhabilitation de réseaux existants,
- La protection des systèmes de collecte contre les crues de Seine.

Cette AP a été votée à hauteur de 27 054 000 € avec des CP prévus sur la période 2022-2028 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement							
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	
Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines	Projet	2022	27 054 000,00	550 000,00	1 982 000,00	6 266 000,00	5 536 000,00	4 310 000,00	4 260 000,00	4 150 000,00	

Au regard du compte administratif 2022, il est proposé d'actualiser l'échéancier des CP de la façon suivante :

Autorisation de programme				Crédits de paiement							
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	
Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines	Projet	2022	27 054 000,00	520 121,36	1 982 000,00	6 266 000,00	5 536 000,00	4 310 000,00	4 260 000,00	4 179 878,64	

4. Aménagements cyclables

Cette AP concerne :

- Les opérations du plan vélo 1 (initiées sous le mandat précédent et antérieures au schéma directeur cyclable communautaire) conduites par l'EPAMSA dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage sur les communes de Flins-sur-Seine, Aubergenville, Tessancourt-sur-Aubette, Jambville, Brueil-en-Vexin et Conflans-Sainte-Honorine,
- La mise œuvre du schéma directeur cyclable communautaire comprenant :
 - o 575 km d'aménagements cyclables dont environ 80 sur le mandat en cours,
 - o 17 200 places de stationnement vélo dont environ 5 000 sur la durée du mandat en cours.

Elle a été votée à hauteur de 19 573 746 € avec des CP programmés sur la période 2022-2027 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)
Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00	2 644 284,00	2 337 500,00	4 524 664,00	3 100 000,00	2 900 000,00	4 067 298,00

Il est proposé de modifier l'échéancier des CP sur la base de l'avancement de ces opérations constaté en 2022 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)
Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00	385 315,79	2 337 500,00	4 524 664,00	3 100 000,00	2 900 000,00	6 326 266,21

5. Passerelles

Cette AP, qui porte sur trois projets de passerelles, a été votée à hauteur de 5 835 532 € avec des CP programmés sur la période 2022-2026 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement				
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)
Passerelles	Projet	2022	5 835 532,00	104 745,00	1 015 548,00	2 421 957,00	1 659 852,00	633 430,00

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2022, il est proposé d'actualiser ainsi les CP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement				
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)
Passerelles	Projet	2022	5 835 532,00	65 362,00	1 015 548,00	2 421 957,00	1 659 852,00	672 813,00

6. Transports collectifs en site propre

Cette AP porte sur l'étude et l'aménagement de trois lignes de bus en Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) :

- Le TCSP du Mantois (Rosny-sur-Seine / Mantes-la-Jolie),
- Le TCSP RD 190 (Carrières-sous-Poissy / Triel-sur-Seine),
- Le TCSP Mantes Université / Buchelay.

Elle a été votée à hauteur de 74 647 096 € avec des CP répartis sur la période 2022-2030 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement								
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)
Transports collectifs en site propre	Projet	2022	74 647 096,00	143 908,00	380 800,00	1 477 992,00	1 131 108,00	1 191 972,00	17 108 003,00	19 183 237,00	21 213 835,00	12 816 241,00

Sur la base du compte administratif 2022, il est proposé d'actualiser ainsi l'échéancier des CP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement								
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)
Transports collectifs en site propre	Projet	2022	74 647 096,00	75 204,97	380 800,00	1 477 992,00	1 131 108,00	1 191 972,00	17 108 003,00	19 183 237,00	21 213 835,00	12 884 944,03

7. Renouvellement et gestion du parc automobile

Le parc automobile fait l'objet d'une AP portant sur :

- Le renouvellement du parc et l'achat de nouveaux véhicules (dont les véhicules lourds des centres techniques communautaires),
- La géolocalisation des véhicules,
- L'installation de bornes électriques.

Cette AP a été votée à hauteur de 5 565 180 € avec des CP prévus sur la période 2022-2024 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)
Renouvellement et gestion du parc automobile	Programme	2022	5 565 180,00	2 808 700,00	2 508 240,00	248 240,00

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2022, il est proposé de modifier ainsi la répartition des CP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)
Renouvellement et gestion du parc automobile	Programme	2022	5 565 180,00	36 835,65	2 508 240,00	3 020 104,35

8. Renouvellement et déploiement des systèmes d'information

Cette AP recouvre :

- Le renouvellement du parc (toutes machines) de plus de cinq ans,
- L'acquisition de périphériques informatiques et de matériels en lien avec des applications informatiques (lecteurs optiques pour la médiathèque, etc.),
- L'installation de la fibre optique afin de permettre l'interconnexion des sites dont la Communauté urbaine est propriétaire,
- L'investissement en progiciels.

Cette AP a été votée à hauteur de 8 350 655 € avec des CP prévus sur la période 2022-2024 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)
Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	Programme	2022	8 350 655,00	3 124 655,00	3 477 778,29	1 748 221,71

Il est proposé d'ajuster ainsi le cadencement des CP pour prendre en compte les crédits non consommés en 2022 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)
Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	Programme	2022	8 350 655,00	2 630 720,55	3 477 778,29	2 242 156,16

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le principe de basculer les crédits de paiement non consommés en 2022 sur la dernière année de vie de chaque autorisation de programme concernée,
- d'approuver l'actualisation des échéanciers des crédits de paiement des autorisations de programme, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Autorisation de programme					Crédits de paiement									
Chapitre budgétaire	Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)	Prévus 2031 (en €)
010122	Projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00	7 340 730,16	10 422 700,00	12 259 200,00	27 400 200,00	26 529 200,00	48 441 319,84				
010222	Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00	4 017 864,37	7 380 107,20	9 896 071,84	9 608 942,10	12 124 713,46	17 147 650,51	17 849 830,51	11 777 426,30	9 672 244,20	10 054 759,51
010522	Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines	Projet	2022	27 054 000,00	520 121,36	1 982 000,00	6 266 000,00	5 536 000,00	4 310 000,00	4 260 000,00	4 179 878,64			
010622	Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00	385 315,79	2 337 500,00	4 524 664,00	3 100 000,00	2 900 000,00	6 326 266,21				
010722	Passerelles	Projet	2022	5 835 532,00	65 362,00	1 015 548,00	2 421 957,00	1 659 852,00	672 813,00					
010822	Transports collectifs en site propre	Projet	2022	74 647 096,00	75 204,97	380 800,00	1 477 992,00	1 131 108,00	1 191 972,00	17 108 003,00	19 183 237,00	21 213 835,00	12 884 944,03	
010922	Renouvellement et gestion du parc automobile	Programme	2022	5 565 180,00	36 835,65	2 508 240,00	3 020 104,35							
011022	Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	Programme	2022	8 350 655,00	2 630 720,55	3 477 778,29	2 242 156,16							

- de préciser que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en dépenses de la section d'investissement du budget principal, sur les chapitres budgétaires opérations d'équipement votées correspondants.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2021-12-16_06 du 16 décembre 2021 portant adoption d'un règlement de gestion pluriannuelle des investissements de la Communauté urbaine par autorisations de programme/autorizations d'engagement et crédits de paiement,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2021-12-16_07 du 16 décembre 2021 portant création de huit autorisations de programme et crédits de paiement à compter de 2022,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2022-04-14_14 du 14 avril 2022 portant actualisation de l'échéancier des crédits de paiement de trois autorisations de programme,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2023-04-06_27 du 6 avril 2023 portant actualisation de huit autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2023-06-29_28 du 29 juin 2023 portant approbation,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1 - Affaires générales le 03 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de basculer les crédits de paiement non consommés en 2022 sur la dernière année de vie de chaque autorisation de programme concernée.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'actualisation des échéanciers des crédits de paiement des autorisations de programme, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Chapitre budgétaire	Autorisation de programme				Crédits de paiement									
	Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Réalisés 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)	Prévus 2031 (en €)
010122	Projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00	7 340 730,16	10 422 700,00	12 259 200,00	27 400 200,00	26 529 200,00	48 441 319,84				
010222	Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00	4 017 864,37	7 380 107,20	9 896 071,84	9 608 942,10	12 124 713,46	17 147 650,51	17 849 830,51	11 777 426,30	9 672 244,20	10 054 759,51
010522	Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines	Projet	2022	27 054 000,00	520 121,36	1 982 000,00	6 266 000,00	5 536 000,00	4 310 000,00	4 260 000,00	4 179 878,64			
010622	Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00	385 315,79	2 337 500,00	4 524 664,00	3 100 000,00	2 900 000,00	6 326 266,21				
010722	Passerelles	Projet	2022	5 835 532,00	65 362,00	1 015 548,00	2 421 957,00	1 659 852,00	672 813,00					
010822	Transports collectifs en site propre	Projet	2022	74 647 096,00	75 204,97	380 800,00	1 477 992,00	1 131 108,00	1 191 972,00	17 108 003,00	19 183 237,00	21 213 835,00	12 884 944,03	
010922	Renouvellement et gestion du parc automobile	Programme	2022	5 565 180,00	36 835,65	2 508 240,00	3 020 104,35							
011022	Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	Programme	2022	8 350 655,00	2 630 720,55	3 477 778,29	2 242 156,16							

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement du budget principal, sur les chapitres budgétaires de dépenses opérations d'équipement votées correspondants.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023

Exécutoire le : 19/10/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 12 octobre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile